

Le délégué régional

Service des Ressources Humaines  
Affaire suivie par : Jérôme PARET  
e-mail : [jerome.paret@cnrs.fr](mailto:jerome.paret@cnrs.fr)  
Tel : 01 45 07 53 32

Monsieur Pierre EVESQUE  
1, rue Jean Longuet  
92290 CHATENAY-MALABRY

Meudon, le 16 juillet 2014

LR AR n° 1A09554145076

Monsieur,

Par courrier recommandé reçu le 9 juillet 2014, vous sollicitez votre reprise d'activité.

Afin de pouvoir donner suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir adresser au service des ressources humaines un certificat médical détaillé de votre médecin traitant confirmant votre demande, sous pli scellé. Votre demande sera alors soumise pour avis au Comité Médical du CNRS, conformément à l'article 41 du décret n°86-442 du 14 mars 1986.

En effet, si le jugement du Tribunal Administratif de Paris en date du 2 juillet 2014 annule la décision n°411560 en date du 17 mai 2013 vous plaçant en congé de longue maladie dans l'attente du résultat de la saisine du Comité Médical Supérieur, la notification, le 15 juillet 2014, de l'avis de ce dernier confirmant l'avis du comité médical du 15 mai 2013 me conduit à vous placer en congé de longue maladie pour la période du 21 mai au 20 novembre 2013.

Vous trouverez ci-joint la décision correspondante.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le délégué régional

Philippe CAVELIER

Pour le délégué Régional empêché  
et par délégation

Jérôme PARET

Responsable des Ressources Humaines



Délégation  
Ile-de-France Ouest & Nord

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35



RD



LA POSTE

Ne pas détacher cette  
partie fixe du support  
guichet recommandé.

Numéro de l'envoi : 1A 095 541 4507 6

(SERVICE  
NEUTRE  
en CO<sub>2</sub>)

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

SGR2 V20 PIC 6A - 800385 - 11/13

Lieu de dépôt :

Date :

Prix :

CRBT :

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000  
Siège Social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris CEDEX 15



LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi :

1A 095 541 4507 6

(SERVICE  
NEUTRE  
en CO<sub>2</sub>)

SGR2 V20 PIC 8V - 800385 - 11/13

Ab auss<sup>re</sup>  
le 25/11/14

Cadres réservés à La Poste





Délégation Ile-de-France Ouest et Nord  
1, Place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 21

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 34-3 et 35

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics, scientifiques et technologiques

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la demande de l'intéressé(e) en date du

Vu l'avis du comité médical en date du 15 Mai 2013

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation de médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 7

**DECIDE**

**Article Unique**

Civilité : Monsieur

Nom : EVESQUE

Prénom : Pierre

N° Agent : 13 177

Corps : Directeur de recherche

Grade : DR2

Echelon : 6

Chevron : 03

Indice Brut : Groupe Hors Echelle A

Indice majoré : 963

Date Indice majoré : 01/11/2006

Quotité : 100 %

Section :

Affecté(e) à : UMR8579 MSSMAT

Dirigé(e) par : Monsieur Hachmi BEN DHIA

Ville : CHATENAY MALABRY

La décision n° 411 560 de Congé longue maladie en date du 21/05/2013 est annulée.

Fait à Meudon, le 15 juillet 2014

**Le Président du CNRS**

**par délégation le Délégué Régional**

**Philippe CAVELIER**

Pour le délégué Régional empêché  
et par délégation

**Jérôme PARET**

**Responsable des Ressources Humaines**

voir devant la juridic

**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 21

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 34-3 et 35

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics, scientifiques et technologiques

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation de médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 7

Vu l'avis du comité médical du CNRS en date du 15 mai 2013 considérant que l'intéressé souffre actuellement d'une pathologie invalidante et de gravité confirmée nécessitant des soins prolongés et le rendant temporairement inapte à l'activité et qu'il y a lieu de lui attribuer un congé de longue maladie d'office pour six mois,

Vu l'avis du comité médical supérieur en date du 25 février 2014 confirmant celui rendu par le comité médical du CNRS du 15 mai 2013

**DECIDE**

**Article 1**

Civilité : Monsieur

Nom : EVESQUE

Prénom : Pierre

N° Agent : 13177

Corps : Directeur de recherche

Grade : DR2

Echelon : 6

Chevron : 03

Indice Brut : Groupe Hors Echelle A

Indice majoré : 963

Date Indice majoré : 01/11/2006

Quotité : 100 %

Section : Matière condensée : organisation et dyna

Affecté(e) à : UMR8579 MSSMAT

Dirigée par : Monsieur Hachmi BEN DHIA

Ville : CHATENAY MALABRY

Est placé(e) en congé de longue maladie pour la période du 21 mai 2013 au 20 novembre 2013.

**Article 2**

Pendant la durée du congé, l'intéressé(e) percevra :

- Du 21 mai 2013 au 20 novembre 2013 : Un Plein Traitement

Fait à Meudon, le 15 juillet 2014

Le Président du CNRS

Par délégation Régionale  
et par délégation  
Philippe CAVELIER

Jérôme FARET

Responsable des Ressources Humaines



Le Directeur  
Le Secrétaire  
Le Chef de Service

## LE PERSONNEL EN EXTERIEUR

Conformément à la réglementation en vigueur vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci, devant la juridiction compétente,
- soit de former préalablement à toute action en justice, un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas vous disposeriez pour vous pourvoir devant la juridiction compétente, d'un délai de deux mois commençant à courir :

- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



## COMITE MEDICAL SPECIAL



Direction des Ressources Humaines

Service des pensions et accidents du travail

Unicité - Bat F - 16, rue Alfred-Kastler  
14050 Caen cedex 4

02 31 46 25 00  
02 31 95 06 61

Séance du : **15 MAI 2013**

### ATTRIBUTION D'UN CONGE DE LONGUE MALADIE D'OFFICE

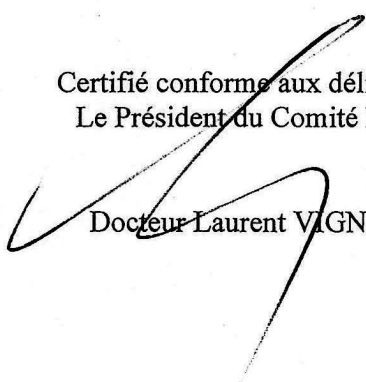
Le Comité médical est saisi d'une demande concernant :

**Monsieur Pierre EVESQUE**  
**Agent titulaire**

L'Administration sollicite pour cet agent l'attribution d'un congé de longue maladie d'office, en application des dispositions du décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

Les membres du Comité Médical estiment que l'état de santé du fonctionnaire lui donne droit à l'attribution d'un congé de longue maladie d'office à la date de notification du présent avis pour une durée de 6 mois.

Certifié conforme aux délibérations  
Le Président du Comité Médical

  
Docteur Laurent VIGNALOU



Ministère des Affaires sociales et de la Santé

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**

SECRETARIAT GENERAL

Division ressources et contrôle interne

COMITÉ MÉDICAL SUPÉRIEUR



**Procès-verbal de la séance du 25 février 2014**

Le Comité Médical Supérieur est saisi du cas de :

**M r: Evesque Pierre**  
**Profession : directeur de recherche**  
**Employeur : CNRS**

qui fait recours contre : le placement en congé longue maladie d'office dès la notification de l'avis pour six mois  
par application des dispositions du texte réglementaire :

**- de la loi N°84-16 du 11 Janvier 1984.**

Après avoir pris connaissance du dossier de l'agent, les membres du Comité émettent l'avis suivant : avis conforme au comité médical du CNRS du 15 mai 2013, avis défavorable à l'agent, avis favorable au congé longue maladie d'office dès la notification de l'avis pour six mois

Certifié conforme aux délibérations  
Le médecin de la Direction Générale de la santé  
chargé du Comité médical supérieur

Dr Catherine BONNARD